



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
du 27 août 2018**

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tenue le lundi 27 août 2018 à 9 h 30 à la station de production d'eau potable de la RAIM, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président, et à laquelle étaient présents :

M. Stéphane Handfield, 1^{er} vice-président
Mmes Nathalie Bellavance, 2^e vice-présidente
Nathalie Ricard, membre
Caroline Desbiens, substitut
M. Don Monahan, membre

Ainsi que : Mmes Chantal Marceau, secrétaire-trésorière
Christiane Lambert, assistante secrétaire-trésorière
MM. Marc-André Marchand, directeur des opérations
Louis-Philippe Buist, ing, coordonnateur génie et technologies

Était absent : M. Simon Paquin, membre

La secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Dépôt de la compilation des interventions des patrouilleurs de l'eau par secteur à ce jour pour la saison 2018;
- Dépôt de l'analyse des contraventions des patrouilles de l'eau à ce jour pour la saison 2018;
- Dépôt de formulaire - Octroi de contrat de services professionnels supérieurs à 15 000 \$ et inférieurs à 25 000 \$

RÉSOL. : 86-08-2018 (Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 87-08-2018 (Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR : Don Monahan

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 juillet 2018;
4. Adoption des listes des comptes payés et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2018;
6. Date prochaine assemblée – 17 septembre 2018;
7. Approbation du transfert budgétaire 2018-39;
8. Rejet des soumission RAIM-2018-002 – Ajout d'une porte de garage dans la salle des polymères et remplacement de colonnettes au toit;
9. Autorisation pour demande de soutien aux municipalités pour la réalisation des analyses de vulnérabilité au MDDELCC;
10. Affaires nouvelles;
11. Correspondances :
12. Période de questions;
13. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 88-08-2018 (Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 juillet 2018)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 juillet 2018 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 89-08-2018 (Adoption des listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration)

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Caroline Desbiens

QUE les listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration, aux montants respectifs de 154 951,07 \$ et de 727 216,92 \$ telles qu'annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soient adoptées et que leur paiement soit autorisé.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOL. : 90-08-2018 (Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2018)

IL EST PROPOSÉ PAR : Don Monahan
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE la liste de paiements électroniques pour la période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2018 au montant de 206 650,83 \$ telle qu'annexée à la présente résolution, soit adoptée et que leur paiement soit approuvé.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 91-08-2018 (Date prochaine assemblée – 17 septembre 2018)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE la prochaine assemblée ordinaire de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins ait lieu le **17 septembre 2018 à 9h30** et que la secrétaire-trésorière de la RAIM soit autorisée à faire paraître l'avis public requis dans un journal local.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 92-08-2018 (Approbation du transfert budgétaire 2018-39)

IL EST PROPOSÉ PAR: Don Monahan
APPUYÉ PAR: Caroline Desbiens

QUE le conseil d'administration de la RAIM approuve le transfert budgétaire 2018-39 pour un montant de 55 000 \$ du poste budgétaire 02-412-01-634 « PASS 10 » au poste budgétaire 02-412-01-636 « Soude caustique » pour l'exercice financier 2018.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 93-08-2018 (Rejet des soumissions RAIM-2018-002 – Ajout d'une porte de garage dans la salle des polymères et remplacement de colonnettes au toit)

ATTENDU QUE la RAIM a mandaté la firme VGBA Architectes pour la rédaction du devis et la surveillance des travaux pour l'ajout d'une porte de garage et le remplacement des colonnettes au toit;

ATTENDU QUE la RAIM a demandé des soumissions sur invitation par l'appel d'offres RAIM-2018-002 pour lesdits travaux;

ATTENDU QUE cinq (5) entreprises ont reçu l'invitation à soumissionner le 9 juillet 2018;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 14 août 2018 soit :

Nom des soumissionnaires	Prix taxes incluses	Prix corrigé
Les Entreprises Verrecchia Inc.	71 675,63 \$	73 009,13 \$
Construction Denis & Ghyslaine Gagnon Inc.	99 500 \$	99 505,75 \$
Construction Desormeaux et Bibeau inc.	126 662,20 \$	126 662,21 \$

ATTENDU QUE les trois soumissions reçues sont supérieures à l'estimation et sont excessives et doivent être rejetées, et ce, selon les décisions citées au Bulletin Muni-Express publié le 15 mars 2012 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR: Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR: Caroline Desbiens

QUE le conseil d'administration de la RAIM rejette l'ensemble des soumissions reçues pour l'appel d'offres RAIM-2018-002 pour l'ajout d'une porte de garage dans la salle des polymères et remplacement des colonnettes au toit puisque les montants soumis sont supérieurs à l'estimation.

QUE la RAIM soit et est autorisée à procéder à un nouvel appel d'offres public pour l'ajout d'une porte de garage dans la salle des polymères et remplacement des colonnettes au toit.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 94-08-2018 (Autorisation pour demande d'aide financière dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) – Volet 1)

ATTENDU QUE toutes les municipalités du Québec qui sont propriétaires d'un système de distribution desservant plus de 500 personnes doivent produire et transmettre au Ministère une étude concernant les analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable avant le 1^{er} avril 2021, et ce, conformément au règlement sur les prélèvements des eaux et leur protection (RPEP);

ATTENDU QUE la RAIM a par la résolution 104-08-2018, adoptée lors de sa séance ordinaire du 28 août 2017, mandaté COBAMIL et le Bureau de la Recherche et Centre de Développement Technologique de l'École de la Polytechnique de Montréal pour la réalisation de l'étude de vulnérabilité des sources d'eau potable;

ATTENDU QUE le MDDELCC a annoncé officiellement, le 13 août dernier, le lancement du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP);

ATTENDU QUE le PPASEP découle de l'engagement du gouvernement du Québec à offrir un soutien financier aux municipalités et régies intermunicipales afin de les aider à se conformer aux obligations fixées par le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des moulins est responsable du prélèvement d'eau de surface;

ATTENDU QU'il serait avantageux pour la Régie de bénéficier de support financier pour la production de son étude sur la vulnérabilité des sources d'eau potable;

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Caroline Desbiens

QUE le conseil d'administration autorise la RAIM à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du PPASEP – Volet 1 et s'engage à respecter les conditions du *Programme*.

QUE monsieur Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie et technologies à la RAIM, soit autorisé à signer tous les documents requis.

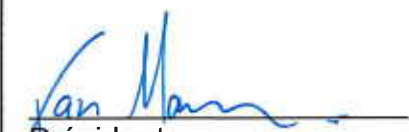
ADOPTÉ

RÉSOL. : 95-08-2018 (Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Don Monahan
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ


Président


Secrétaire-trésorière